14

Instrumens ou Machines approuvés par l'Académie.

Differentes Machines pour la réduction des luxations et fractures.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

I

M. Mopilier le jeune Chirurgien d'Angers avoit inventé dès l'année 1747. une machine par le secours de laquelle un seul homme avec un peu de connoissance en Anatomie peut vaincre les principales difficultés que l'on rencontre dans la réduction des luxations et fractures principalement celles des grands os; cette machine que l'Auteur appelle la Restaurante ~~est~~ susceptible de differens mouvemens de flexion, extension, pronation, supination, ~~peuvent~~ peut aussi faire des compressions utiles; le tout à la volonté de celui qui la conduit.

En 1753. M. Mopilier en présenta le modéle à l'académie, et les Commissaires nommés pour l'examiner, prononcerent que l'assemblage et le croisement des deux vis par l'entremise d'une roüe, employés dans cette machine lui donnent de grands avantages sur les moufles et les crics qui font la base des machines connuës et employées pour le même objet, que des forces sûres, constantes, toujours dirigées par la même intelligence, la rendent supérieure aux machines faites pour partager entre differentes personnes l'opération qu'on se propose, que la Restaurante de M. Mopilier méritoit des éloges à beaucoup d'égards, mais

ARC 9 d. 15 n°1

que pour donner un rapport définitif, il étoit nécessaire de voir la machine exécutée en grand.

En 1755. M. Mopilier fit à sa machine des additions très utiles, la fit exécuter en grand, prête à être employée pour les opérations auxquelles elle étoit destinée, et la présenta à l'Academie, qui avoit deux choses à examiner, la Mécanique et l'utilité. Quant au premier point, la machine ayant été présentée en même tems à l'Academie des Sciences, celle cy avoit nommé M. Morand membre des deux compagnies, et M. Camus pour l'examiner. ces commissaires firent dans leur rapport une description très ample de la machine développée, et jugerent qu'elle étoit bien imaginée, bien exécutée, dans de bonnes proportions, et qu'elle devoit avoir les propriétés que l'auteur lui attribue pour les réductions des os démis, ou fracturés. ils finissoient leur rapport en disant: l'Academie de Chirurgie à qui cette machine a été présentée en fera sans-doute des expériences pour en assurer les effets.

Ce rapport communiqué par M. Morand à l'académie de Chirurgie fut remis aux Commissaires nommés par celle cy, qui dirent que cette machine ayant été exécutée en grand par son auteur, et approuvée par l'Academie des Sciences, quant à sa composition, ils en concevoient des idées encore plus avantageuses que celles qu'ils en avoient eu sur le modèle; mais ils conclurent

qu'il n'y avoit que l'expérience qui pût les mettre à portée d'en apprécier la juste valeur, et rendre à son inventeur toute la justice qu'il méritoit.

L'auteur ayant retiré sa machine, l'Academie de Chirurgie n'en a pu faire l'expérience, et l'Académie des Sciences a été privée du dessein qu'elle en devoit publier dans le recueil des machines qui lui sont présentées.

L'Académie de chirurgie n'en doit pas moins justice à M. Mopilier, et elle croit s'en acquiter en informant le Public des dispositions où elle étoit, et qu'elle conserve pour lui.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE